GUIDE UTILISATEUR CHORUS PORTAIL PRO POUR LE TRAITEMENT DES MEMOIRES DE FRAIS DE JUSTICE



VERSION AU 20-02-2015

SOMMAIRE

INT	RODUCTION À CHORUS PORTAIL PRO	5
1.	Présentation de Chorus Portail Pro	5
2.	Accès à Chorus Portail Pro	5
3.	CALENDRIER D'OUVERTURE DU PORTAIL PAR COUR D'APPEL	5
4.	PÉRIMÈTRE DES FRAIS DE JUSTICE	6
4.1.	DÉFINITION DES FRAIS DE JUSTICE	6
4.2.	PRESTATIONS NON CONCERNÉES PAR LES FRAIS DE JUSTICE	6
4.2.1.	MÉMOIRES AVEC AIDE JURIDICTIONNELLE	6
4.2.2.	PROCÉDURES AVEC CONSIGNATION	6
4.2.3.	. TÉMOINS, JURÉS ET PARTIES CIVILES	7
4.3.	POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES FRAIS DE JUSTICE	7
CR	ÉATION DU COMPTE	8
5.	CHOIX DU TYPE DE COMPTES (AVEC SIRET, SANS SIRET POUR UN PARTICULIER)	8
6.	CRÉATION DU COMPTE POUR UN PARTICULIER	8
6.1.	Début du numéro INSEE	9
6.2	Nom et prénom	9
63	Сартсна	9
64	Adresse él ectronique	9
6.5	TYPE DE TAXE	10
6.6	CATÉCORIE DE FOURNISSEUR	10
6.7	ADRESSE DE CONTACT	10
6.8	Coordonnées Bancaires	10
6.8.1	Nom	10
6.8.2	TVDE	11
6.8.3	DONNÉES DES COORDONNÉES RANCAIRES	11
684	FICHIER	11
685	SUM DE L'ACTIVITÉ	11
6.0	FINAL IS ATION DE L'INSCRIPTION	11
6.0.1	MOT DE DASSE	12
602		12
6.0.2	CAS DE NON DÉCEDITION DU LIEN D'ACTIVATION	12
6 10	MANDAT DE EACTURATION	12
6.10.		12
0.10.	DEFINITION DU MANDAT DE FACTURATION	. 12
0.11.	PRECISION SUR LES COMPTES RESTREINTS	.13
/. 7 1	CREATION DU COMPTE SI VOUS AVEZ UN NUMERO DE SIKET	.13
7.1.		.13
7.2. 7.2		.13
1.5.	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	. 14
MO	DIFICATION DU COMPTE	. 15
8.	MODIFIER VOTRE COMPTE	. 15
8.1.	Modifier les données du compte	. 15
8.1.1.	MODIFIER L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE	. 16
8.1.2.	AJOUTER UN COMPTE BANCAIRE	. 16
8.1.3.	MODIFIER UN COMPTE BANCAIRE	. 16
8.1.4.	ENREGISTRER UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE UTILISÉE FRÉQUEMMENT DANS LES MÉMOIRES	
(EXEN	MPLE : CARTE GRISE)	. 17
8.1.5.	SOUSCRIRE UN MANDAT DE FACTURATION	. 17
8.1.6.	MODIFIER LE MOT DE PASSE	. 17

8.2.	CRÉATION D'UN NOUVEL UTILISATEUR QUI POURRA SAISIR DES MÉMOIRES POUR VOTRE	
COMP	те 17	
8.2.1.	DÉFINITION DE L'UTILISATEUR PRINCIPAL (GESTIONNAIRE)	. 18
8.2.2.	AJOUTER UN NOUVEL UTILISATEUR	. 18
8.2.3.	DÉLÉGUER MES DROITS DE GESTIONNAIRE À UN AUTRE UTILISATEUR	. 18
CO	NNEXION À CHORUS PORTAIL PRO	. 20
9.	SE CONNECTER À CHORUS PORTAIL PRO	. 20
9.1.	J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE	. 20
9.2.	J'AI OUBLIÉ MON DE PASSE ET LA RÉPONSE À LA QUESTION SECRÈTE	. 20
9.3.	J'AI UN MESSAGE D'ERREUR INDIQUANT QUE MON COMPTE N'EST PAS ACTIVÉ	. 20
CR	ÉATION D'UN MÉMOIRE	. 21
10.	CRÉER UN MÉMOIRE	. 21
11.	PRÉSENTATION DE LA CRÉATION D'UN MÉMOIRE	. 21
12.	SAISIR LES DONNÉES D'EN-TÊTE	. 21
12.1.	CATÉGORIE DE FOURNISSEUR	. 21
12.2.	JURIDICTION	. 22
12.3.	TEXTE DE RÉFÉRENCE	. 22
12.4.	N° engagement juridique	. 22
12.5.	N° FACTURE	. 22
12.6.	TAUX DE T.V.A.	. 23
12.7.	CRÉANCIER	. 23
13.	SAISIR LES DONNÉES D'UNE PRESTATION	. 23
13.1.	N° D'AFFAIRE	. 23
13.2.	AUTORITÉ REQUÉRANTE	. 24
13.3.	TYPE DE LA PRESTATION	. 24
13.4.	DATE DE LA RÉQUISITION	. 24
13.5.	DATE DE LA PRESTATION	. 24
13.6.	QUANTITÉ – TARIF DE LA PRESTATION – MONTANT DE LA PRESTATION H.T	. 24
13.7.	FRAIS DE DÉPLACEMENT	. 25
13.8.	DEBOURS	. 25
13.9.	KEMISE	. 25
13.10	MONTANT TOTAL H.T.	. 25
13.11	. MONTANT DE LA PRESTATION T.T.C.	. 25
14.	AJOUTER LES PIECES JUSTIFICATIVES	. 26
14.1.	COMMENTAJOUTER LES PIECES JUSTIFICATIVES ?	. 26
14.1.1	ASTUCE : AJOUTER UNE PIECE JUSTIFICATIVE DEJA ENREGISTREE DANS MON COMPTE	. 26
14.2.	AJOUTER PIECE PAR PIECE OU AJOUTER UN FICHIER UNIQUE CONTENANT TOUTES LES PIECES.	. 27
14.5.	TAILLE MAXIMALE AUTORISEE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	. 27
14.4.	DÉLALDE CONSERVATION DES DÉCES JUSTIFICATIVES	. 27
14.3.	DELAI DE CONSERVATION DES PIECES JUSTIFICATIVES	. 27
15.1	ENREGISTRER LE MEMOIRE.	21
15.1.	A JOUTED LINE NOUVELLE DESTATION	20
10. 16.1	COMMENT A JOUTED LINE NOLIVELLE DESTATION ?	28
16.1.	PIÈCES ILISTIEICATIVES COMMUNES À PLUSIEURS PRESTATIONS	28
10.2.	POSSIBILITÉ DE SAISID DES MÉMOIDES COOLIDÉS DOLID CEDTAINES CATÉCODIES DE DESTATAIDE	. 20 75
17.	29	.0
17.1.	CATÉGORIES DE PRESTATAIRES AUTORISÉS	. 29
17.2.	MODALITÉS DE SAISIE D'UN MÉMOIRE GROUPÉ	. 29
18.	ENVOYER LE MÉMOIRE À L'ADMINISTRATION	. 29
18.1.	CERTIFICAT DE DÉPÔT	. 29
LIS	TE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR	. 30
19	ACTE À L'ORIGINE DE LA MISSION	30
19.1	Document à remettre dans le cas générai	30
- / • 1 •		

19.2.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES HUISSIERS	30
19.3.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES BODACC OU JOURNAUX LOCAUX	30
20.	ACTE ATTESTANT L'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION (= ATTESTATION DE MISSION =	
ATTE	STATION DE SERVICE FAIT)	30
20.1.	DOCUMENT À REMETTRE DANS LE CAS GÉNÉRAL	30
20.2.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES DÉLÉGUÉS DU PROCUREUR	31
20.3.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES HUISSIERS	31
20.4.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES GARAGISTES ET FOURRIÈRES	31
20.5.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES BODACC OU JOURNAUX LOCAUX	31
20.6.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE (HOL	RS
CIRC	UIT SIMPLIFIÉ)	31
20.7.	DOCUMENT À REMETTRE POUR LES EXPERTS JUDICIAIRES Y COMPRIS LABORATOIRES	31
20.8.	DOCUMENT À REMETTRE DANS LE CAS DES FRAIS DE JUSTICE COMMERCIALE	31
21.	JUSTIFICATIFS EN CAS DE DÉPLACEMENT	32
22.	JUSTIFICATIF EN CAS DE FRAIS DE DÉBOURS	32
23.	AUTRE JUSTIFICATIF	32
СБ	STION ET SUIVI DES MÉMOIDES SAISIS SUD LE DODTAIL	22
GE	STION ET SUIVI DES MEMOIRES SAISIS SUR LE PORTAIL	33
24.	ACCÉDER À UN MÉMOIRE EN PARTICULIER	33
24.1.	Mon suivi	33
24.2.	TABLEAU DE BORD	33
24.3.	RECHERCHER UN FORMULAIRE	34
25.	GÉRER LES MÉMOIRES CRÉÉS	35
25.1.	CONTACTER LE SERVICE CENTRALISATEUR EN ACCÉDANT À LA PIÈCE JUSTIFICATIVE	
PRIN	CIPALE (« PJP »)	35
25.2.	SUIVRE LA RÉCEPTION D'UN MÉMOIRE	36
25.3.	SUIVRE LE PAIEMENT D'UN MÉMOIRE	36
25.3.	1. DÉCALAGE ENTRE « MISE EN PAIEMENT » ET « PAIEMENT »	36
25.3.	2. LIBELLÉ DU VIREMENT	36
25.3.	3. ETRE INFORMÉ DU REJET D'UN MÉMOIRE	37
25.3.	4. TRAITER UN MÉMOIRE REJETÉ	37
25.3.	5. ABSENCE DE MOTIF DE REJET OU MOTIF INCOMPLET	37
25.3.	6. MOTIFS DE REJET LES PLUS FRÉQUENTS :	37
25.4.	MODIFIER UN MÉMOIRE ENREGISTRÉ EN BROUILLON	38
ASS	SISTANCE AUX UTILISATEURS	39
26.	CONSULTER L'AIDE EN LIGNE	
26.1	RECHERCHER LE GUIDE D'UTILISATION DU PORTAIL	39
26.2	TÉLÉCHARGER LE RÉFÉRENTIEL DES TARIES (PRESTATIONS ET DÉPLACEMENTS)	
26.3.	TÉLÉCHARGER L'ATTESTATION DE MISSION, LE BORDEREAU DES FRAIS DE DÉPLACEMENT F	т
D'AF	FRANCHISSEMENT OU LE BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES MÉMOIRES GROUPÉS	39
27.	CHERCHER UNE RÉPONSE PARMI LES OUESTIONS LES PLUS FRÉOUEMMENT POSÉES PAR LES	
PRES	TATAIRES (L'AVATAR)	39
28.	POSER UNE QUESTION OU SIGNALER UN PROBLÈME AU SUPPORT	40
A N	NEVES	13
AIN		43
29.	EXEMPLE DE RÉQUISITION JUDICIAIRE	43
30.	EXEMPLE DE CONVOCATION PAR UN JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION	44
31.	EXEMPLE DE CONVOCATION PAR UN OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE	45
32.	EXEMPLE D'ORDONNANCE PAR UN JUGE D'ENFANTS	46

Introduction à Chorus Portail Pro

1. Présentation de Chorus Portail Pro

Chorus Portail Pro est un site dédié aux collaborateurs du service public de la justice et aux autres prestataires du ministère de la Justice qui permet de transmettre à l'administration les mémoires de frais de justice, sous forme électronique.

Le portail est totalement gratuit et accessible par internet 24h/24, 7j/7, depuis tout ordinateur, tablette ou Smartphone.

Il permet de :

- saisir directement en ligne ses mémoires et y ajouter des pièces justificatives
- consulter et télécharger ses mémoires
- suivre en temps réel le statut d'avancement du traitement des mémoires

2. Accès à Chorus Portail Pro

Le portail est accessible à l'adresse suivante :

https://Chorus-portail-pro.finances.gouv.fr

Le portail est également accessible en saisissant « Chorus Portail Pro » dans votre moteur recherche (Google, Bing, Yahoo...). Il faut alors sélectionner le site intitulé « Chorus Portail Pro ».

Il faut faire attention à ne pas sélectionner le site intitulé « Chorus factures » utilisé par les fournisseurs des autres ministères de l'Etat.

https://chorus-factures.budget.gouv.fr

3. <u>Calendrier d'ouverture du portail par cour d'appel</u>

Cour d'appel	Date d'ouverture
Agen	08/01/2015
Aix	Octobre 2015
Amiens	08/01/2015
Angers	Octobre 2015
Basse Terre	Octobre 2015
Bastia	08/01/2015
Besançon	08/01/2015
Bordeaux	03/06/2015
Bourges	03/06/2015
Caen	Octobre 2015
Cayenne	03/06/2015
Chambéry	03/06/2015
Colmar	23/04/2014
Dijon	03/06/2015

Douai	08/01/2015
Fort de France	Octobre 2015
Grenoble	03/06/2015
Limoges	03/06/2015
Lyon	03/06/2015
Metz	23/04/2014
Montpellier	08/01/2015
Nancy	08/01/2015
Nîmes	08/01/2015
Nouméa	Octobre 2015
Orléans	03/06/2015
Papeete	Octobre 2015
Paris (juridictions concernées : TGI Auxerre, Créteil et Sens)	08/01/2015
Paris (juridictions concernées : CA Paris, TGI Fontainebleau,	03/06/2015
Meaux et Melun)	03/00/2013
Paris (juridictions concernées : TGI Bobigny, Evry et Paris)	Octobre 2015
Pau	03/06/2015
Poitiers	08/01/2015
Reims	03/06/2015
Rennes	23/04/2014
Riom	03/06/2015
Rouen	08/01/2015
Saint-Denis (La Réunion)	03/06/2015
Saint-Pierre et Miquelon	Octobre 2015
Toulouse	08/01/2015
Versailles	08/01/2015

4. <u>Périmètre des frais de justice</u>

4.1. <u>Définition des frais de justice</u>

Selon le Code de procédure pénale, ces frais désignent les dépenses de procédure, à la charge définitive ou provisoire de l'Etat, qui résultent d'une décision de l'autorité judiciaire ou de celle d'une personne agissant sous sa direction ou son contrôle. Lors d'une procédure pénale, ces frais englobent les frais de justice correctionnelle, criminelle et de police ainsi que tous les frais qui leur sont assimilés. Ils peuvent, par exemple, prendre la forme d'honoraires d'expert ou de traducteur.

4.2. <u>Prestations non concernées par les frais de justice</u>

4.2.1. Mémoires avec aide juridictionnelle

Les prestations réalisées dans le cadre d'affaires dans lesquelles une ou plusieurs parties sont bénéficiaires de l'aide juridictionnelle ne doivent pas être saisies sur Chorus Portail Pro.

4.2.2. Procédures avec consignation

Les expertises pour lesquelles une consignation a été versée ne doivent pas être saisies sur Chorus Portail Pro.

4.2.3. Témoins, jurés et parties civiles

Les témoins, jurés et parties civiles ne sont pas concernés par le nouveau circuit de traitement des frais de justice. Cependant, les experts qui témoignent lors **de procès** sont invités à saisir leurs mémoires sur Chorus Portail Pro afin de se faire indemniser.

4.3. <u>Pour en savoir plus sur les frais de justice</u>

- Article R.92 et suivants du Code de procédure pénale
- Décret n°2013-770 du 26 août 2013 relatif aux frais de justice
- Décret n°2014-461 du 7 mai 2014 relatif aux frais de justice et à l'expérimentation de la dématérialisation des mémoires des frais (cliquez <u>ici</u> pour visualiser le décret)

Création du compte

5. <u>Choix du type de comptes (avec SIRET, sans SIRET pour un particulier...)</u>

V	Vous êtes nouveau sur Chorus Portail Pro ?					
	O Vous avez un SIRET ● Vous n'a Sélectionnez une option -	avez pas de SIRET				
	Sélectionnez une option Je suis une personne morale UE hors France Je suis une personne morale hors UE J'ai un numéro TAHITI					
	Je suis un particulier	0 -				

Plusieurs cas sont proposés :

- 1. Vous avez un **numéro de SIRET**. Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est composé de deux parties : la première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET ; la seconde est un numéro à quatre chiffres attribué à l'établissement. Le numéro de SIRET doit être **actif**.
- 2. Vous n'avez pas numéro de SIRET :
 - Vous êtes un **particulier**. Vous vous identifierez avec le début de votre numéro INSEE
 - Vous êtes une entreprise située hors de France :
 - Entreprise en Union Européenne (identification à partir du code pays et du nom de l'entreprise)
 - Entreprise hors Union Européenne (identification à partir du code pays et du nom de l'entreprise)
 - Entreprise ou établissement avec un numéro RIDET (Nouvelle-Calédonie)
 - Entreprise ou établissement avec un numéro TAHITI (Polynésie Française)

6. <u>Création du compte pour un particulier</u>

- Cliquez sur « Vous n'avez pas de SIRET »
- Sélectionnez « Je suis un particulier »
- 8

• Cliquez sur « Créer votre compte ». L'écran « identifiant fournisseur » s'affiche

Identifiant fournisseur		
Début du numéro INSEE* 🚯		
Nom*	Prénom*	
	10x65y 02	
Annuler l'inscription et revenir à l'accueil		Etape suivante

6.1. <u>Début du numéro INSEE</u>

Saisissez les 10 premiers caractères de votre numéro INSEE. Ces 10 premiers caractères sont constitués de la façon suivante :

- rang 1 : sexe (1 pour les hommes et 2 pour les femmes)
- rangs 2 et 3 : les deux derniers chiffres de l'année de naissance
- rangs 4 et 5 : les deux chiffres du mois de naissance (de 01 à 12)
- rangs 6 à 10 : le code officiel géographique de l'INSEE du lieu de naissance ; ce code est disponible sur : <u>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/</u>
 - Personnes nées en métropole : les deux chiffres du département suivis des trois chiffres du code de la commune
 - Personnes nées dans les DOM : les trois chiffres du département suivi des 2 chiffres de la commune
 - Personnes nées à l'étranger : le code 99 suivi des trois chiffres désignant le pays

6.2. Nom et prénom

Renseignez votre nom et prénom.

6.3. <u>Captcha</u>

- Recopiez les 5 caractères que vous voyez dans l'image (appelée Captcha). Il s'agit d'un test permettant au Portail de différencier la connexion par un homme d'une connexion par un programme informatique malveillant
- Cliquez sur « Etape suivante ». L'écran « Inscription utilisateur » s'affiche

Informations generales			
Identifiant fournisseur	111111111110MPRENOM		
Adresse électronique*			
Nom	nom	Prénom	prenom
Type de taxe 🚯	TVA Encaissement ^O TVA Débit	Catégorie de fournisseur	
Adresse de contact			
Rue*		Complément de rue	
Code postal*		Ville*	
Pays*		Téléphone*	
		Fax	

6.4. <u>Adresse électronique</u>

Renseignez votre adresse électronique. Veillez bien à saisir une adresse électronique 9

valide car dans le cas contraire vous serez dans l'impossibilité de valider votre compte et donc de saisir vos mémoires.

6.5. <u>Type de taxe</u>

Le choix « TVA Encaissement » est sélectionné par défaut.

Sélectionnez « TVA Débit » uniquement dans le cas où vous avez effectué une démarche auprès des services fiscaux pour être dans l'option de TVA sur les débits.

Si vous êtes **exonéré de TVA**, laissez le choix par défaut « TVA Encaissement » ; vous préciserez lors de la création de vos mémoires que vous êtes exonéré de TVA.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rapprocher des services fiscaux.

6.6. <u>Catégorie de fournisseur</u>

Choisissez votre profession dans le menu déroulant. Même si ce choix est facultatif, il est conseillé de le faire dès la création du compte ; cette information étant demandée à chaque mémoire.

6.7. <u>Adresse de contact</u>

Renseignez votre adresse de contact en tant que particulier. Indiquez également un numéro de téléphone où vous serez joignable en cas de questions du service centralisateur.

Coordonné	es bancaires				
Nom*					
Type*	IBAN 💌				
Code pays*	CIÉ IBAN*	Code banque / Code guichet*	Compte bancaire*	Clé RIB	
•					
Saisir les do séparateurs. Un contrôle e - clé IBAN : 2 - code banqu - compte ban - clé RIB : 2 c Le RIB téléct (taille maxim	nnées des coord est effectué dans caractères e / code guichet : caire : 11 caractè aractères largé depuis votri ale par fichier : 40	onnées bancaires les un chaque bloc sur le nombr 10 caractères res a poste de travail doit être 196 kilo-octets)	es à la suite des autre re de caractères : lisible par l'administra	s sans Ition.	
Fichier*		Parcourir			
Suivi de l'a	ctivité ant l'une des optic	ons ci-dessous, vous rec	evrez une fois par sem	aine (jour de l'activ	allon de votre compte), un courrier électronique récapitulant les évènements intervenus sur votre compte cette semaine.
Etape précé	ctivité des mémoi	res			Finaliser Rescription

6.8. <u>Coordonnées Bancaires</u>

Le Portail vous demande d'indiquer au moins un compte bancaire sur lequel vous souhaitez être payé afin de créer votre compte. Par la suite, vous pourrez enregistrer d'autres comptes bancaires (voir chapitre "modifier mon compte").

Lors de la création de vos mémoires, vous préciserez ainsi parmi les comptes bancaires enregistrés celui sur lequel vous souhaitez être payé. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre votre RIB et de saisir vos coordonnées bancaires de nouveau.

6.8.1. <u>Nom</u>

Indiquez un nom pour votre compte bancaire. Ce nom vous est utile lors de la création d'un mémoire pour identifier rapidement le compte sur lequel vous souhaitez être payé.

6.8.2. <u>Type</u>

Par défaut, le type « IBAN » est sélectionné car il s'agit de la nouvelle norme européenne.

Choisissez le type « RIB » uniquement si vous n'avez d'IBAN.

6.8.3. Données des coordonnées bancaires

Renseignez votre IBAN en respectant les indications présentes à l'écran.

Exemple : si votre IBAN est FR7601234567890987654321059

- Sélectionnez comme code pays « FR »
- Renseignez dans « Clé IBAN » : 76
- Renseignez dans « Code banque / Code guichet » : 0123456789
- Renseignez dans « Compte bancaire » : 09876543210
- Renseignez dans « Clé RIB » : 59

6.8.4. <u>Fichier</u>

Vous devez scanner au préalable votre relevé d'identité bancaire ou bien le télécharger sur le site internet de votre banque.

Cliquez sur « Parcourir » puis sélectionnez le fichier électronique présent sur votre ordinateur contenant votre relevé d'identité bancaire.

6.8.5. Suivi de l'activité

Cochez la case si vous souhaitez recevoir un courriel hebdomadaire vous informant de l'avancement du traitement de vos mémoires.

6.9. Finalisation de l'inscription

Coordonnée	es bancaires				
Nom*					
Type*	IBAN 💌				
Code pays*	CIÉ IBAN*	Code banque / Code guichet*	Compte bancaire*	CIÉ RIB	
•					
Saisir les don séparateurs. Un contrôle e: - clé IBAN : 2 d - code banque - compte band - clé RIB : 2 da	nées des coordi st effectué dans i caractères e/code guichet : caire : 11 caractè aractères	onnées bancaires les une chaque bloc sur le nombr 10 caractères res	is à la suite des autre: e de caractères :	s sans	
Le RIB télécha	argé depuis votre No par fichier : 4(e poste de travail doit être	lisible par l'administra	ation.	
Fichier*	ne par numer , vo	Parcourir			
Suivi de l'ac	tivité				
En sélectionna Suivi de l'ac	nt l'une des optio tivité des mémoi	ons ci-dessous, vous rece ires	evrez une fois par sem	naine (jour de l'activ	ation de votre compte), un courrier électronique récapitulant les évènements intervenus sur votre compte cette semaine.
Etape précéd	lente				Finalizer Inscription

Cliquez sur « Finaliser l'inscription » : un courriel d'activation de votre compte est alors envoyé à l'adresse électronique saisie précédemment. Il doit vous parvenir dans un délai d'une dizaine de minutes. Ce courriel est envoyé par **« admin@finances.gouv.fr ».**

Cliquez sur le lien présent sur ce même courriel. L'écran « Activation du compte » s'affiche.

6.9.1. Mot de passe

Renseignez deux fois le mot de passe de votre compte. Ce mot de passe doit être au minimum sécurisé. Par conséquent, il doit contenir au moins 10 caractères et au moins 3 des 4 types de caractères suivant : majuscule, minuscule, chiffre, caractère spécial.

6.9.2. Question secrète

Sélectionnez votre question secrète et saisissez la réponse à cette question. Cette information vous sera demandée si vous avez oublié votre mot de passe.

Cliquez ensuite sur le bout « Valider ». L'écran d'accueil du Portail s'affiche.

6.9.3. Cas de non réception du lien d'activation

Si vous ne recevez pas le courriel d'activation :

1) Vérifiez que le courriel n'est pas dans la boite "courriers indésirables" ou "spams » de votre messagerie

2) Si ça n'est pas le cas, envoyez un courriel au support comme indiqué dans le chapitre "Poser une question support", en précisant votre adresse électronique exacte et le motif

6.10. Mandat de facturation

Lorsque que vous validez la saisie du mot de passe, de la question secrète et sa réponse, le Portail vous propose de souscrire à un mandat de facturation. Vous pouvez alors accepter ou bien refuser de souscrire à ce mandat de facturation.

La création du compte est alors terminée, vous pouvez alors commencer à saisir des mémoires.

6.10.1. Définition du mandat de facturation

Le mandat est un contrat par lequel une personne, le mandant, donne à une autre personne, le mandataire, le pouvoir de faire un ou des actes juridiques en son nom et pour son compte.

Dans le cadre du portail Chorus Portail Pro, vous autorisez à l'Etat de générer des **originaux de factures fiscales de façon dématérialisée en votre lieu et place via le portail**. Vous n'êtes donc plus tenu de conserver par devers vous une facture comme l'impose la réglementation. Le portail Chorus pro conserve et restitue vos factures pendant dix ans.

Pour simplifier la procédure, il vous est proposé de signer en ligne ce contrat de mandat.

Il est possible de souscrire à un mandat de facturation à tout moment. 12 Ce contrat est gratuit.

6.11. Précision sur les comptes restreints

Inscription utilisateur	
Votre compte va être créé en mode restreint. Ce mode correspond à une création de compte temporaire. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec l'administration à chorus.fraisjustice@finances.gouv.fr afin que ce dernier vous enregistre en tant que fournisseur de l'Eta En attendant, vous pourrez saisir jusqu'à 50 mémoires de frais de Justice.	

Le compte pour un particulier est créé en mode restreint. Cela signifie que vous n'êtes pas encore enregistré dans la base des prestataires du ministère de la Justice. En attendant cet enregistrement, vous pouvez saisir jusqu'à 50 mémoires. Une fois votre compte enregistré, cette limite est automatiquement levée.

Si vous avez atteint la limite des 50 mémoires, nous vous invitons à envoyer un courriel au support comme indiqué dans le chapitre "Poser une question au support".

7. Création du compte si vous avez un numéro de SIRET

Vous trouverez dans le chapitre ci-dessous uniquement les différences de la création d'un compte avec SIRET par rapport à la création d'un compte d'un particulier.

La création du compte avec SIRET se fait en 3 étapes :

- Saisie du SIRET
- Renseignement des informations de l'entreprise
- Inscription d'au moins un utilisateur qui saisira des mémoires pour l'entreprise

	SIRET*	Ì			
			C-Sm3	0	
Annuler l'inscription et revenir à l'accueil					Etape suivante

7.1. <u>SIRET</u>

Renseigner votre numéro de SIRET (numéro à 14 chiffres). Ce numéro est contrôlé par rapport à la base de l'INSEE. Le numéro de SIRET doit être actif.

Informations sur la société			
Identifiant fournisseur	55208131766522		
Adresse électronique du siège social*		Raison sociale*	
Identifiant fiscal RCS		N° de TVA intra-communautaire	
Type de taxe* 🌖	TVA Encaissement ^C TVA Débit	Catégorie de fournisseur	▼.
Adresse du siège social			
Rue*	22 AV DE WAGRAM	Complément de rue	PARIS 8
Code postal*	75382	Ville*	PARIS CEDEX 08
Pays*	France	Téléphone*	
		Fax	

7.2. <u>Raison sociale</u>

Indiquez le nom de l'entreprise ou votre nom prénom (le cas échéant pour une entreprise individuelle). Il s'agit du nom qui figurera sur la réquisition.

Exemple : SARL DEPANAUTO, ALFRED DURAND...

7.3. <u>Adresse du siège social</u>

L'adresse du siège social est déjà renseignée à partir de la base de données de l'INSEE. Renseignez un numéro de téléphone où vous serez joignable en cas de questions du service centralisateur.

Après avoir renseigné les informations de l'entreprise, cliquez sur « Etape suivante ». L'écran « inscription utilisateur » s'affiche. Inscrivez-vous comme individu saisissant des mémoires pour le compte de l'entreprise en renseignant votre adresse électronique, votre nom, votre prénom et votre téléphone.

Inscription utilisateur			0
Informations générales			
Identifiant fournisseur	55208131766522		
Adresse électronique*			
Nom*		Prénom*	
Adresse de contact			
Rue*	22 AV DE WAGRAM	Complément de rue	PARIS 8
Code postal*	75382	Ville*	PARIS CEDEX 08
Pays*	France	Téléphone*	000000000
		Fax	

Modification du compte

8. <u>Modifier votre compte</u>

Une fois votre compte créé et activé, il vous est toutefois possible de modifier votre compte.

Deux types de modification sont possibles :

- Modification des données du compte
- Création d'un nouvel utilisateur qui pourra saisir des mémoires pour votre compte

8.1. <u>Modifier les données du compte</u>

	MARE			EU DELAN		De Décont	mander nexion
Mes mémoires Mes utilisateurs Votre mandat de factural	ion 🗙						6
Mon suivi	Tableau de bord						0 =
	Initiateur		~		ţ,	×	Î
lci seront affichés les évènements liés à vos mémoires	DELAMARE MATTHIEU	<u>39</u>	-	-	-	1	1
	DUPONT Albert	-	-	-	-	-	-
Gestion des mémoires 🧳	MAGLIULO Maxime	1	-	-	-	-	-
	MOULIN Jean PERIN Guillaume	- 1	-	-	-	-	- 1
N° de facture fournisseur Montant TTC Min Max	Actualité		H4 4 1/1	⊧⊯ 10	💌 ligne	is par page	(3 lignes)
Statut courant IV Brouillon IV Envoyé IV Reçu IV Mis en palement IV Refusé IV Supprimé Créer un mémoire Cutvirir la recherche Recherche	Problème lors de l'expiration du mot de passe Vous pouvez rencontrer des erreurs lors de la Portail Dans ce cas, nous vous remercions de contacte Nous nous excusons pour la gêne occasionnée.	modification de vo r le Support qui effe	otre mot d actuera le c	e passe, r Iéblocage	éalisée à de votre coi	la demanc mpte.	e du E
	Journées Portes Otivertes Dans le cadre du déploiement du portail des frais journées portes ouvertes. Pour chacune des dates mentionnées ci-dessous, e Portail Pro aura lieu à 10h, 11h15, 13h30, et 14h45.	de justice, les nou t selon votre dispo	uvelles juri mibilité , u	dictions co ne présen	oncernées tation géné	organisen irale de Cf	: des iorus
Plan du site Mentions	légales CNIL Accessibilité Support Conditions générales c	l'utilisations					

Cliquez sur votre profil. L'écran de gestion du profil s'affiche :

	Identifiant fournisseur	1234567890DELAMAREN	ATTHEU				
	Adresse électronique	matthieu.delamare@sop	oraconsulting.com	🍞 Modifier l'adresse éle	ectronique		
	Nom	DELAMARE			Prénom	MATTHIEU	
	Type de taxe 👔	TVA Encaissement O 1	TVA Débit		Catégorie de fournisseur	Autres prestataires de services	\$
esse de contact							
	Rue*	XX			Complément de rue		
	Code postal*	300000			Ville*	PARIS	
	Pays*	France			Téléphone*	x0000000000	
					Fax		
ces jointes						Ajout	er des pièces j
Nom	\$	Fichier		Type	¢ – – –	Date d'ajout	¢ 🖪
le grise	COPROJ_20142	2603.ppt		CCG	1 2/0	1/2015 18:19:35	Γ
irdonnées bancaires						Ainuter une r	Supprimer la s
N	lom	Type		Numéro		Date d'aiout	≏ Actif
LAMARE MATTHIEU		RIB	FR12345678	912345123456789123450	9	29/04/2014 23:53:45	
LAMARE MATTHIEU LOI	-	IBAN	FR0000	0000000000000000000000		08/01/2015 15:32:38	

Vous pouvez tout modifier sauf le numéro INSEE, le numéro de SIRET, le nom, le prénom. Pour confirmer chaque modification, pensez bien à cliquer sur le bouton « Enregistrer ». Les principales modifications sont décrites ci-dessous :

8.1.1. Modifier l'adresse électronique

Cliquez sur « modifier l'adresse électronique ».

Changement de l'adresse électronique	© ×
Adresse électronique Nouvelle adresse électronique* Mot de passe*	matthieu.delamare@sopraconsulting.com
	Annuler Valider

Renseignez la nouvelle adresse et votre mot de passe.

8.1.2. Ajouter un compte bancaire

Cliquez sur « ajouter une coordonnée bancaire ». Renseignez ensuite les coordonnés comme décrit dans le chapitre « créer un compte ».

8.1.3. Modifier un compte bancaire

Ajoutez le compte bancaire puis désactivez le premier compte erroné. Pour cela, décochez la case « actif ».

Coordonnées bancaires Ajouter une coordonn						
Nom	🗘 Тур	Numéro	Date d'ajout 🗘	Actif		
DELAMARE MATTHIEU	RIE	FR123456789123451234567891234509	29/04/2014 23:53:45			
DELAMARE MATTHIEU LCL	IBA	FR000000000000000000000000000000000000	08/01/2015 15:32:38	V		

8.1.4. <u>Enregistrer une pièce justificative utilisée fréquemment dans les</u> <u>mémoires (exemple : carte grise...)</u>

Le Portail propose d'enregistrer un document sur votre compte. Lors de la saisie d'un mémoire, ce document pourra être ajouté très rapidement comme pièce justificative.

Cliquez sur « Ajouter des pièces jointes ». L'écran d'ajout des pièces jointes s'affiche.

Ajouter des pièces jointes	(j) H
(taille maximale par fichier : 4096 kilo-octets) Nom* Type* Fichier* Parcourir Joindre une autre pièce jointe	
	Annuler Valider

- Donnez un nom à votre pièce jointe
- Sélectionnez un type de pièce jointe
- Cliquez sur « parcourir » puis sélectionnez le fichier électronique (scan, photo...)

Mandat de facturation				
Mandat	Mandant	Date de mise en activité	Date de révocation	Statut
Mandat_149_27-01-2015.pdf	MATTHIEU DELAMARE	27/01/2015	27/01/2015	Révoqué
			Souscrin	e à un mandat de facturat
Gestion du mot de passe				
our être accepté, votre mot de passe doit comporter au t comporter au moins 3 types de caractères parmi les 4 • des majuscules, • des chiffres, • des caractères spéciaux (ponctuation, accents,	minimum 10 caractères, groupes suivants : etc)			
Mot de passe actuel*				
Nouveau mot de passe*				
Confirmez votre nouveau mot de passe*				
Modifier votre question secrète				
Question secrète*				
Réponse*				
				Fermer Enregistre

8.1.5. Souscrire un mandat de facturation

Il est possible de souscrire à un mandat de facturation à tout moment.

8.1.6. Modifier le mot de passe

Saisissez votre ancien et nouveau mot de passe. Puis cliquez sur « Enregistrer ».

8.2. <u>Création d'un nouvel utilisateur qui pourra saisir des mémoires pour</u> votre compte

Pour un compte fournisseur donné, il peut y avoir un ou plusieurs compte(s) utilisateur(s). Cette possibilité est utile notamment dans le cas de structures assez importantes ou bien avec un secrétariat (entreprises, hôpitaux, associations, laboratoires...).

8.2.1. <u>Définition de l'utilisateur principal (gestionnaire)</u>

Le premier utilisateur qui a créé le compte fournisseur est appelé « utilisateur principal ». Il est le gestionnaire du compte fournisseur. L'utilisateur principal a des droits spécifiques :

- Il est le seul à pouvoir créer d'autres comptes utilisateur associés à ce compte et à en assurer la gestion (modification, inactivation...).
- Il a la visibilité sur l'ensemble des mémoires créés par les utilisateurs.

Les autres utilisateurs du compte fournisseur auront quant à eux une visibilité restreinte aux mémoires qu'ils auront saisis.

8.2.2. Ajouter un nouvel utilisateur

Cliquez sur l'onglet « Mes utilisateurs ».

	RE		MATTHI	EU DELAM		De Déconn	mander lexion
Mes mémoires Mes utilisateurs Votre mandat de facturation 🗙							6
Mon suivi 🥥 🔳	Tableau de bord						0 🗆
	Initiateur				<u></u>	×	
lci seront affichés les évènements liés à vos mémoires	DELAMARE MATTHIEU	39	-	-	-	1	1
	DUPONT Albert	-	-	-	-	-	-
Gestion des mémoires 🛛 🖉 🗖	MAGLIULO Maxime	1	-	-	-	-	-
·	MOULIN Jean	-	-	-	-	-	-
Identifiant du mémoire	PERIN Guillaume	1	-	-	-	-	1

Cliquez sur « Créer un nouvel utilisateur ».

Mes mémoires	Mes utilisateurs	
Gestion des utili	sateurs	0 =
	Adresse électronique	
	Nom	
-	Prénom	
Créer un nouvel utilisa	teur	Ouvrir la recherche Rechercher

Renseignez ensuite l'adresse électronique, le nom et le prénom de l'utilisateur. Ce dernier recevra un courriel d'activation afin d'activer son compte et de choisir son mot de passe.

Précision : chaque utilisateur doit avoir une adresse électronique différente ; cette adresse électronique servant d'identifiant de connexion au Portail.

8.2.3. Déléguer mes droits de gestionnaire à un autre utilisateur

Cette fonctionnalité est utile notamment en cas de congés ou d'absence pour donner le rôle de gestionnaire ou « utilisateur principal » à un autre utilisateur.

Mes mémoires	Mes utilisateurs		
Gestion des utilisa	teurs		0 =
Adr	esse électronique		
	Nom		
	Prénom		
Créer un nouvel utilisateu		Ouvrir la recherche	Rechercher

Dans l'onglet « Mes utilisateurs », cliquez sur « Rechercher ». Un tableau s'affiche.

Résultats de la recherche					
			144 4	1/1 → ₩ 10 💌 lignes par	r page (5 lignes)
Adresse électronique		Prénom	Cán tráiéphone	Compte actif	\$
azerpoiuer@gmail.com	DUPONT	Albert			🗾 🎿
guillaume.perin@sopraconsulting.com	PERIN	Guillaume			2
matthieu.delamare@sopraconsulting.com	DELAMARE	MATTHIEU	xxxxxxxxxxx		
maxime.magliulo@sopra.com	MAGLIULO	Maxime	785785		2 &
poezaifoiu@zeoi.fr	MOULIN	Jean			🗔 🚨
			Valide	r les demandes de changement de	statut(actif/inactif)

Cliquez sur l'image représentant un homme pour transférer le rôle de gestionnaire.

Connexion à Chorus Portail Pro

9. Se connecter à Chorus Portail Pro

Vous devez au préalable avoir créé votre compte. Si votre compte est créé et activé, renseignez votre adresse électronique et le mot de passe que vous avez choisi.

Vous avez déjà un compte ?	0
Adresse électronique	
Mot de passe	
Se con Mot de pass	necter se oublié ?

9.1. J'ai oublié mon mot de passe

Cliquez sur « mot de passe oublié », saisissez votre adresse électronique et répondez à la question secrète. Un courriel vous sera envoyé avec un nouveau mot de passe.

9.2. J'ai oublié mon de passe et la réponse à la question secrète

Saisissez une fiche support (voir chapitre « Poser une question au support »).

9.3. J'ai un message d'erreur indiquant que mon compte n'est pas activé

Cela signifie que vous n'avez pas activé votre compte. Regarder dans votre messagerie, y compris dans vos courriers indésirables et vos spams, pour retrouver le courriel d'activation. Si vous ne trouvez pas ce courriel, saisissez une fiche support (voir chapitre « Poser une question au support »).

Création d'un mémoire

10. Créer un mémoire

Pour démarrer la création d'un mémoire, cliquez sur le bouton « créer un mémoire » sur l'écran d'accueil dans le bloc « Gestion des mémoires ».

Gestion des mémoires		@ =
Identifiant du mémoire		
N° de facture fournisseur		
Montant TTC	Min	Max
Statut courant	Brouillon	Envoyé
	🗹 Reçu	🔽 Mis en paiement
	Refusé	🗹 Supprimé
Créer un mémoire		Ouvrir la recherche Rechercher

11. Présentation de la création d'un mémoire

Un mémoire comporte une partie "En tête" et une partie "Prestations". Vous pouvez ajouter jusqu'à 50 prestations dans un même mémoire. Vous saisirez alors plusieurs lignes de prestation (voir chapitre « ajouter une prestation »). Afin de faciliter et de réduire le traitement de mémoires, il est conseillé de saisir plusieurs prestations par mémoire.

La démarche de saisie d'un mémoire est la suivante :

- Saisie des données d'en-tête
- Pour chaque prestation : saisie des données de prestation, ajout des pièces justificatives, enregistrement du mémoire
- Envoi du mémoire à l'administration

12. Saisir les données d'en-tête

En-tête		
Catégorie de fournisseur*	Autres prestataires de services	Créancier
Juridiction* 🚯 Texte de référence* 🚯	Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 93 CPP (civile, sociale et commerciale)	MATTHIEU DELAMARE xx xxxxx PARIS France
N° d'engagement juridique 👔		Sélection des coordonnées bancaires"
N° facture		
Devise*	Euro euro Taux de T.V.A.* 0%	
Exonération*	CArt 261-4-1*(Act médical) CArt 261-7-1*(Association) CArt 293B(FranchiseEnBase) C Art 294-1(Mayotte/Guyane)	

12.1. <u>Catégorie de fournisseur</u>

Cette information est renseignée par défaut à partir du choix que vous avez fait lors de la création du compte.

12.2. Juridiction

Saisissez le numéro de département ou le nom de la ville de la juridiction concernée puis sélectionnez la juridiction parmi la liste qui apparaît.

Quelques précisions sur la juridiction :

- La juridiction peut être un tribunal d'instance, un tribunal de grande instance, une cour d'appel, un conseil des prud'hommes, un tribunal de commerce, une chambre détachée
- La notion « cour d'appel » est à entendre au sens de juridiction (cas des procédures en appel notamment) et non de ressort
- La juridiction concernée est mentionnée sur la décision vous ayant désignée (procès verbal, réquisition, jugement, ordonnance, commission rogatoire...); voir exemples fournis en annexe
- Pour les huissiers :
 - Lorsque l'huissier a été requis par le procureur de la République (ou par l'officier du ministère public), les frais d'huissier doivent être traités par le tribunal de grande instance de la résidence de l'huissier ;
 - Lorsque l'huissier a été requis par le procureur général, les frais d'huissier doivent être traités par la cour d'appel

12.3. <u>Texte de référence</u>

Sélectionnez :

- L'article R.92 dans le cadre d'affaire relevant du domaine pénal
- L'article R.93 dans le cadre d'affaire relevant du domaine civil, social et commercial

Le document vous ayant désigné (procès-verbal, réquisition, citation, convocation, ordonnance...) doit vous permettre d'apprécier la nature de l'affaire.

12.4. <u>N° engagement juridique</u>

Renseignez ce champ **uniquement** dans le cadre **d'expertises techniques** (hors expertises médicales et psychologiques). Il s'agit notamment des expertises suivantes : aéronautique, automobile, mécanique, balistique, comptable, financière, incendie, explosif, construction, informatique, navale et travaux techniques.

Le numéro d'engagement juridique vous est communiqué par courriel en retour de l'envoi de votre devis au service centralisateur de la juridiction concernée (envoi par mail, par courrier ou en le déposant au tribunal avec votre adresse électronique). Ce devis doit **au préalable être validé par la personne qui vous a requise**.

Ce numéro est composé de 10 caractères numériques.

En cas d'oubli de saisie de ce numéro, un message d'erreur apparaitra.

12.5. <u>N° facture</u>

22

Renseignez cette référence qui vous est propre (par exemple si vous tenez une comptabilité). L'intérêt de cette référence est double :

- Cela vous offre la possibilité de rechercher facilement vos mémoires sur le Portail par numéro de facture
- Cette information est transmise à votre banque et sera susceptible (selon les établissements) d'être mentionnée sur votre virement

16 caractères (lettres, chiffres ou caractères spéciaux) sont autorisés.

Précision : cette saisie est interdite dans le cas d'un mandat de facturation.

12.6. <u>Taux de T.V.A.</u>

Par défaut, le taux de TVA est à 20%.

- Modifiez donc le taux de TVA le cas échéant en cliquant sur la flèche et en sélectionnant le taux de TVA souhaitée
- Sélectionnez «0% » en **cas d'exonération**. Il vous faudra alors préciser le motif d'exonération

4 motifs d'exonération sont possibles dans le cadre de frais de justice :

- 261-4-1° du CGI : cette disposition fait référence aux activités médicales exonérées de TVA. Il s'agit notamment des interventions de médecins qui ont pour objet de vérifier la compatibilité de la garde à vue avec la santé de la personne
- 261-7-1° du CGI : cette disposition correspond aux activités effectuées par les organismes sans but lucratif (associations)
- 294-1 du CGI : cet article vise les opérations réalisées à Mayotte et en Guyane (DOM où la TVA ne s'applique pas)
- 293B du CGI : cet article vise les prestataires qui bénéficient de la franchise en base (exonération si le chiffre d'affaire annuel est en dessous d'un certain seuil ; pour plus d'information, nous vous invitons à vous rapprocher des services fiscaux)

12.7. Créancier

Choisissez le compte bancaire sur lequel vous souhaitez être payé.

13. Saisir les données d'une prestation

Prestations					
Détail de la prestation n°1					
N° d'affaire* 🚯				Date de la réquisition* 🕤	
Autorité requérante*	•	Type de la prestation* 🕤	•	Date de la prestation*	
Quantité*		Tarif de la prestation*		Montant de la prestation H.T.	
- Autres montants					
Frais de déplacement		Débours		Remise	
Montant total H.T.		Montant de la prestation T.T.C.		Ajouter des P.	J. Sélectionner une P.J. du compte

13.1. <u>N° d'affaire</u>

Renseignez ce numéro qui est spécifique à l'affaire. Il est présent sur le document qui

vous désigne (convocation, ordonnance, jugement, réquisition...). En fonction du type de documents vous désignant, il peut s'agir du n° de PV, du n° de parquet, du n° RG, n° de CR, du n° dossier, de la référence dossier... (voir exemples fournis en annexe).

Le numéro d'affaire peut être constitué de chiffres, de lettres et de caractères spéciaux.

Il est obligatoire. Si vous n'en disposez pas, veuillez prendre contact avec la personne qui vous a requise afin d'obtenir ce numéro et d'éviter le rejet de votre mémoire.

Dans le cas où sont présents plusieurs numéros (en général, n° de parquet et n° d'instruction), indiquez le n° de parquet.

13.2. <u>Autorité requérante</u>

Sélectionnez la qualité de la personne qui vous a désigné (juge d'instruction, procureur de la république...). Cette information figure sur le document vous ayant désigné (voir exemples fournis en annexe).

• Si vous êtes requis par des gendarmes, des policiers ou des douaniers, sélectionnez « Officier de police judiciaires »

13.3. <u>Type de la prestation</u>

Sélectionnez le type de prestation qui correspond à la prestation que vous avez réalisée.

La liste des prestations proposées est réduite en fonction de ce que vous avez sélectionné dans « Catégorie de fournisseurs », « Texte de référence » et « Autorité requérante »

Si la liste est vide ou ne contient pas votre prestation, vérifiez que vous avez correctement saisi les 3 champs ci-dessus.

13.4. Date de la réquisition

Renseignez cette date au format JJ/MM/AAAA ou sélectionnez-la grâce au calendrier. Il s'agit de la date de décision de votre désignation. Elle est présente sur la réquisition, convocation, ordonnance, procès-verbal vous ayant désigné... (voir exemples fournis en annexe). Cette date doit être nécessairement antérieure ou identique à la date de réalisation de la prestation.

13.5. Date de la prestation

Renseignez cette date au format JJ/MM/AAAA ou sélectionnez-la grâce au calendrier. Il s'agit de la date de réalisation ou **d'achèvement** de votre mission (cas des prestations durant plusieurs jours).

13.6. <u>Quantité – Tarif de la prestation – Montant de la prestation H.T.</u>

Le champ « montant de la prestation HT » est calculé automatiquement par le Portail en multipliant le champ « Quantité » par le champ « Tarif de la prestation ».

- Renseignez le champ « Quantité » à 1
- Indiquez dans le champ « Tarif de la prestation » le montant total hors taxe de la

prestation (hors frais de déplacement, d'affranchissement et de débours)

Exemples :

- Exemple d'une prestation d'interprétariat de 3h (hors soir et WE) : renseignez la quantité à 1 et le tarif à 102 € (42 € pour la 1^{ère} heure et 30€ par heure pour les heures suivantes)
- Exemple d'un examen d'une personne gardée à vue : renseignez la quantité à 1 et le tarif à 57,50 €

La liste des prestations tarifées est disponible dans l'aide en ligne (voir chapitre « aide en ligne »).

13.7. Frais de déplacement

Si vous pouvez prétendre au remboursement de frais de déplacement, renseignez le montant total des frais de déplacement. Les frais de déplacement regroupent les indemnités de mission (repas, hébergement, kilométriques) et les remboursements de frais de transport (titre de transport, péage...). Les frais d'affranchissement sont à inclure également dans les frais de déplacement.

Les tarifs des frais de déplacement sont précisés dans le référentiel des tarifs (voir chapitre « aide en ligne »).

13.8. <u>Débours</u>

Renseignez le montant total des débours. Cette zone concerne les débours au sens de l'article 267 du code général des impôts, c'est-à-dire une dépense engagée au nom et pour le compte du commettant, qui est comptabilisée en compte de tiers et dont il est possible de justifier de la nature et du montant. Aucune TVA ne sera appliquée au montant des débours saisi, quel que soit le taux de TVA sélectionné.

Pour rappel, seuls les débours au sens fiscal du terme ne sont pas soumis à la TVA. Les autres sommes qui ne respectent pas ces conditions et qui sont facturées, par des assujettis à la TVA pour la réalisation de leur mission, sont soumises à la TVA.

13.9. <u>Remise</u>

Renseignez ce champ uniquement dans le cas où vous souhaitez faire une réduction de prix sur le montant total de la prestation. Il faut alors saisir le montant HT de remise.

13.10. Montant total H.T.

Ce champ est calculé automatiquement : montant de la prestation HT + frais de déplacement + débours – remise.

13.11. Montant de la prestation T.T.C.

Ce champ est calculé automatiquement. Le Portail fait la somme de la TVA et du montant HT. La TVA calculée dépend du taux de TVA sélectionné et s'applique sur : montant de la prestation HT + frais de déplacement – remise (et ne s'applique donc pas sur les débours).

14. Ajouter les pièces justificatives

Vous devez joindre au mémoire les pièces justificatives de la prestation. Il s'agit de :

- Acte à l'origine de la mission
- Acte attestant l'accomplissement de la mission (= attestation de mission = attestation de service fait)
- Justificatifs des frais de déplacement et d'affranchissement
- Justificatif des frais de débours

La liste complète des documents à joindre est précisée dans le chapitre « Liste des pièces justificatives à fournir ».

14.1. Comment ajouter les pièces justificatives ?

Cliquez sur « Ajouter des PJ ».

Ajouter des pièces jointes	() н ()
(taille maximale par fichier : 4096 kilo-octets) N° de la prestation 1 Type* Joindre une autre pièce jointe	Fichier* Parcourir
	Annuler Valider

- Modifiez le n° de prestation uniquement si les pièces justificatives concernent une autre prestation ajoutée au préalable
- Sélectionnez le type de pièces justificatives (réquisition, attestation de service fait...)
- Cliquez sur « Parcourir » puis sélectionnez le fichier électronique
- Cliquez sur « Valider » pour confirmer l'ajout de la pièce justificative

14.1.1. Astuce : ajouter une pièce justificative déjà enregistrée dans mon <u>compte</u>

Cliquez sur « Sélectionner une PJ du compte ».

Sélectionner des pièces jointe de votre compte	ωн
N° de la prestation 1 Pièces jointes	*
Annul	er Valider

• Modifiez le n° de prestation uniquement si les pièces justificatives concernent une

autre prestation ajoutée au préalable

• Sélectionnez la pièce justificative parmi celles que vous avez enregistrées dans votre compte (voir chapitre « enregistrer une pièce justificative récurrente »)

14.2. <u>Ajouter pièce par pièce ou ajouter un fichier unique contenant toutes les</u> <u>pièces</u>

Les deux solutions sont possibles :

- Il est recommandé d'ajouter un fichier unique par prestation regroupant toutes les pièces. Cela est possible en scannant les pièces en une seule fois, en compressant les fichiers scannés dans un dossier compressé, ou en copiant les images dans un fichier texte... Sélectionnez alors comme type de pièces « Regroupement des pièces justif »
- Vous pouvez également ajouter les pièces justificatives une à une

14.3. <u>Taille maximale autorisée des pièces justificatives</u>

4 Mo par pièce justificative. 120 Mo au total pour tout le mémoire.

14.4. Formats autorisés des pièces justificatives

Il est possible de joindre des fichiers scannés, des photographies réalisées avec des téléphones portables ou des appareils photo, des documents de bureautique (sous réserve d'un enregistrement au format 2003 si vous possédez Microsoft office 2007 ou 2010).

Liste des formats acceptés : .BMP, .GIF, .FAX, .ODT, .PPT, .TIFF, .XLS, .BZ2, .GZ, .JPEG, .P7S, .RTF, .TXT, .XML, .CSV, .GZIP, .JPG, .PDF, .SVG, .XHTML, .DOC, .HTM, .ODP, .PNG, .TGZ, .XLC, .ZIP, .HTML, .ODS, .PPS, .TIF, .XLM.

Assurez-vous que les pièces jointes sont bien **lisibles** (notamment dans le cas de prises de photographie).

14.5. Délai de conservation des pièces justificatives

Vous devez conserver les pièces justificatives durant 10 ans conformément à l'article L. 123-22 du code de commerce.

15. Enregistrer le mémoire

Enregistrez le mémoire de façon **régulière** pour éviter toute perte de données. Pour enregistrer votre mémoire, cliquez sur le bouton « Enregistrer » en bas du mémoire (le bouton « Enregistrer une prestation » n'enregistre pas le mémoire).

🚐 Montant tota	l du mémoire		1	1	
Montant H.T.		Montant T.V.A.	Remise globale	Montant T.T.C.	
🚐 Pièces joint	es				
Sélectionner une P.J	du compte Ajouter des P.J.				
Exporter en PDF	Enregistrer Envoyer				Fermer

Une fois le mémoire enregistré, celui-ci est au statut « Brouillon ». Vous pouvez alors quitter le Portail, vous reconnecter plusieurs jours après et le modifier.

15.1. Identifiant mémoire

Au 1^{er} enregistrement, le Portail attribue un numéro à votre mémoire. Il s'agit d'un numéro unique pour chaque mémoire, appelé « identifiant mémoire ».

Mes mémoires Mes ut	ilisateurs Mémoire : 5805 🗙	
Mémoire		
En-tête		
Catégorie de fournisseur*	Traducteurs et interprètes	Créancier

16. Ajouter une nouvelle prestation

Vous pouvez ajouter jusqu'à 50 prestations, sous réserve que les données d'en-tête soient identiques pour l'ensemble de ces prestations. Plus particulièrement, cela signifie que :

- Toutes les prestations concernent la même juridiction
- Toutes les prestations sont réalisées dans le cadre d'affaires du domaine pénal ou dans le cadre d'affaires des domaines civil, social et commercial
- Toutes les prestations ont le même taux de TVA (exemple : les pompes funèbres doivent distinguer dans 2 mémoires les housses de corps du transport de corps)
- Les prestations ont le même numéro engagement juridique (cas des expertises techniques)

16.1. <u>Comment ajouter une nouvelle prestation ?</u>

L'ajout d'une prestation est rendu possible après un enregistrement ou après la fin de saisie d'une prestation. Deux solutions sont envisageables :

- Prestations	3						
						He 4 1/1 ► H	10 💌 lignes par page (2 lignes)
N° Prestation 🕇	N° d'affaire 🗘	Date de la réquisition 韋	Autorité requérante	Type de la prestation	Date de prestation 🖨	Autres montants 💲	Montant T.T.C. 🌲 🦯 🗹
1	2014 / 11	02/06/2014	Juge de la liberté et de la détention	Traduction - pénal - instruction	04/06/2014	v	122.00 📝 🗊 隆 🗖
2	2014/13	03/06/2014	Juge de la liberté et de la détention	Traduction - pénal - instruction	03/06/2014		102.00 📝 🗊 🥒 📴 🗖
						Ajou	ter une prestation Supprimer la sélection

- Cliquez sur le bouton « Ajouter une prestation »
- Cliquez sur le bouton « Dupliquer une prestation ». La nouvelle prestation sera prérenseignée à partir des informations de la prestation dupliquée

Vous pouvez alors saisir les renseignements concernant la nouvelle prestation. Pensez bien à joindre également les pièces justificatives pour cette nouvelle prestation.

16.2. <u>Pièces justificatives communes à plusieurs prestations</u>

Joignez les pièces communes à plusieurs prestations en cliquant sur le bouton "Ajouter des PJ" en bas du mémoire (exemple : cas de la carte grise).

Montant total du mémoire Montant H.T.	Montant T.V.A.	Remise globale	Montant T.T.C.
Pièces jointes Sélectionner une P.J. du compte Ajouter des P.J.			
Exporter en PDF Enregistrer Envoyer			Fermer

17. <u>Possibilité de saisir des mémoires groupés pour certaines catégories de prestataires</u>

Seules certaines catégories de prestataires sont autorisées à saisir des mémoires groupés.

17.1. Catégories de prestataires autorisés

Huissiers de justice, laboratoires d'analyses génétiques ou toxicologiques, associations, banques, hôpitaux, opérateurs de téléphonie.

17.2. Modalités de saisie d'un mémoire groupé

- Renseignez une seule ligne de prestation avec les informations de la 1^{ère} affaire (n° d'affaire, dates, type de prestation) présente dans le bordereau récapitulatif de l'ensemble des prestations
- Mettez comme quantité « 1 »
- Indiquez le montant total de toutes les prestations et éventuellement le montant total des frais de déplacements et des débours
- Joignez en pièce justificative complémentaire le bordereau récapitulatif de l'ensemble des prestations (voir modèles de document dans l'aide en ligne)

Toutes les affaires figurant sur un mémoire groupé doivent relever de la même juridiction.

18. Envoyer le mémoire à l'administration

Cliquez sur le bouton « Envoyer ». Le mémoire n'est alors plus modifiable.

Dans le cas où vous constatez une erreur ou un oubli après l'envoi du mémoire, vous avez la possibilité :

- Soit d'attendre le rejet du mémoire pour ensuite le modifier (voir chapitre « gestion des rejets)
- Soit de prendre contact avec le service en charge du contrôle de vos mémoires (voir chapitre « contacter le service centralisateur »).

18.1. <u>Certificat de dépôt</u>

Le certificat de dépôt est produit automatiquement lorsqu'un mémoire est transmis à l'administration. Il comporte un numéro de certificat unique. Vous pouvez l'imprimer à tout moment et le communiquer en cas de litige, il constitue la preuve du dépôt du mémoire.

Liste des pièces justificatives à fournir

19. Acte à l'origine de la mission

19.1. Document à remettre dans le cas général

Il s'agit du document vous désignant : réquisition, ordonnance, jugement, commission rogatoire, procès-verbal, convocation... Il doit être daté, signé et tamponné par la personne qui vous a requise.

Pour les deux catégories de prestataire précisées ci-dessous, le document vous désignant **peut être remplacé** par un autre document :

19.2. Document à remettre pour les huissiers

Le document vous désignant peut être remplacé par le bordereau récapitulatif distinguant sur une période donnée, le service de l'audience, les citations et les significations (ce document remplace à la fois la réquisition et l'attestation de mission).

19.3. Document à remettre pour les BODACC ou journaux locaux

Le document vous désignant peut être remplacé par un état récapitulatif appelé « état de suivi » mentionnant notamment, pour chaque affaire le N° de RG, le nom de la personne concernée par la mesure, la nature (ordonnance, jugement ou arrêt) de la décision ainsi que la date de celle-ci.

La copie des demandes d'insertion n'est pas demandée.

20. <u>Acte attestant l'accomplissement de la mission (= attestation de mission = attestation de service fait)</u>

L'attestation de mission ou attestation de service fait indique au service centralisateur que la prestation a effectivement été réalisée. Elle doit comporter notamment le nom et prénom du prescripteur et du prestataire, le service, les informations utiles relatives à la prestation (date de dépôt du rapport, nombre de pages de traduction, nombre d'heures d'interprétariat...). Le prescripteur devra dater, signer et tamponner l'attestation de mission.

20.1. Document à remettre dans le cas général

Vous trouverez un modèle type d'attestation de mission à utiliser dans l'aide en ligne. Renseignez ce document et faites-le dater, signer, tamponner par la personne qui vous a requise.

Il peut s'agir également :

- De la réquisition avec la mention « service fait », la date, la signature et le tampon de la personne qui vous a requise
- De la 1^{ère} page du rapport avec la mention « service fait », la date, la signature et le tampon de la personne qui vous a requise

Pour les sept catégories de prestataire précisées ci-dessous, l'attestation de mission **peut être remplacée** par un autre document :

20.2. <u>Document à remettre pour les délégués du procureur</u>

L'attestation de mission peut être remplacée par le document émargé par la personne convoquée (émargement sur la feuille de présence, ou le cas échéant, sur une copie de la réquisition, de la convocation, de l'imprimé de composition pénale, du rôle,...).

En cas de carence, il faut joindre le PV de carence accompagné de la justification des 2 convocations préalables.

20.3. Document à remettre pour les huissiers

L'attestation de mission peut être remplacée par le bordereau récapitulatif distinguant sur une période donnée, le service de l'audience, les citations et les significations (ce document remplace à la fois la réquisition et l'attestation de mission).

20.4. Document à remettre pour les garagistes et fourrières

L'attestation de mission peut être remplacée par la facture détaillant le calcul du montant total de la prestation.

20.5. Document à remettre pour les BODACC ou journaux locaux

L'attestation de mission peut être remplacée par :

- la copie des pages du BODACC sur lesquelles figurent les extraits publiés ET
- une facture regroupant l'ensemble des frais.

20.6. <u>Document à remettre pour les opérateurs de communication</u> <u>électronique (hors circuit simplifié)</u>

L'attestation de mission peut être remplacée par le bordereau récapitulatif des prestations comportant la date, l'indication de la juridiction, le nom de l'OCE, la période concernée, le numéro de la facture ainsi que les informations propres à chaque affaire : numéro de l'affaire, qualité du prescripteur, date de la prescription.

20.7. Document à remettre pour les experts judiciaires y compris laboratoires

L'attestation de mission peut être remplacée par :

- Première page du rapport d'expertise daté et envoi certifié par l'expert par un tampon ad-hoc OU
- Preuve du téléchargement des résultats pour les structures disposant d'un moyen dématérialisé de transmission de rapports (en particulier pour des rapports ne comportant qu'une seule page) OU
- Accusé de réception d'un courriel, si le rapport est adressé par cette voie

20.8. Document à remettre dans le cas des frais de justice commerciale

L'attestation de mission peut être remplacée par l'ordonnance du juge commissaire constatant :

- l'impécuniosité du débiteur ET
- le fondement de L 663-1 du code de commerce ET
- l'avance des frais par le Trésor.

Le jugement de clôture vaut attestation de mission pour le paiement des émoluments du greffier de commerce.

21. Justificatifs en cas de déplacement

Le bordereau récapitulatif des frais de déplacement (nombre de repas, nombre de kilomètres...) doit être ajouté. Ce bordereau calcule automatiquement le montant des frais de déplacement à renseigner dans le mémoire. Ce document est téléchargeable dans l'aide en ligne (voir chapitre « Aide en ligne »).

- En cas d'utilisation du véhicule : une copie de la carte grise, le ticket de péage
- En cas de recours à un autre mode de transport : le titre de transport avec le tarif,...
- Facture liée à l'hébergement, le cas échéant
- Facture liée à l'affranchissement

22. Justificatif en cas de frais de débours

Facture liée aux débours

23. Autre justificatif

• Attestation de perte d'une partie des revenus (article R.112 du Code de procédure pénale)

Gestion et suivi des mémoires saisis sur le portail

24. Accéder à un mémoire en particulier

A partir de l'écran d'accueil, 3 possibilités existent pour accéder à un mémoire déjà saisi :

- Par « mon suivi »
- Par « tableau de bord »
- Par « rechercher un mémoire »

24.1. Mon suivi

Dans « mon suivi », vous êtes informé des derniers traitements sur vos mémoires :

- La réception par l'administration
- La validation (certification / taxation)
- Le paiement
- Le rejet



Les mentions soulignées constituent des liens actifs. En cliquant sur ces liens, vous accèdez facilement au mémoire concerné.

24.2. <u>Tableau de bord</u>

Le tableau de bord compte le nombre de mémoires saisis par utilisateur du compte et par étape.



Vous pouvez afficher l'ensemble des mémoires saisis par un utilisateur donné et à une étape précise en cliquant sur le nombre de mémoires concernés.

24.3. <u>Rechercher un formulaire</u>

Dans le bloc « Gestion des mémoires », cliquez sur « Rechercher ».

Gestion des mémoires		0 =
Identifiant du mémoire		
N° de facture fournisseur		
Montant TTC	Min	Max
Statut courant	BrouillonReçuRefusé	I Envoyé I Mis en paiement I Supprimé
Créer un mémoire		Ouvrir la recherche Rechercher

Un tableau avec l'ensemble de vos mémoires s'affiche.

vloteur	de recherc	he									
	Identifiant du	mémoire				N° de fa	acture fournisseur				
	Juri	diction				N° d'eng	gagement juridique				
	Coordonnées	bancaires		•			Montant TTC	Min Max			
	Date d	e création Du	💽 Au]		Date d'envoi	Du 🕢	Au		
	E	Empreinte					Initiateur			-	
	Texte de	référence 🔽 A	Article R 92 CPP (proc	édure pénale)	Article R 93 CPP	(civile, sociale et commerciale)					
	Stat	ut courant 🛛 🖻 E	Brouillon 🔽 Envoyé 🔽	Reçu 💌 Mis en	paiement 🔽 Refu	sé 🗹 Supprimé					
											Recherch
										Export	ter la liste fisc
Résulta	ats de la rech	erche								. 40 Norte and	
Résulta Id	ats de la rech N° de facture‡	erche	≑ Statut ≎ courant	Date ≎ création	Date 🖨	Texte de référence	¢ Ji	uridiction :	/3 ⊳)→ ≑	N 10 V lignes par p RIB	age (21 ligne Montant
Résulta Id ¢ 87373	ats de la rech Nª de facture‡ Facture 5678	erche Initiateur MATTHIEV DELAMARE	≎ Statut ¢ courant Brouillon	Date 🗢 création 03/02/2015	Date amodification	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale)	Ji 35 - Tribunal de Rennes	uridiction : grande instance de	I/3 ▶ ₩ EJ	H 10 V lignes par p RIB DELAMARE MATTHIEU	age (21 ligne Montant 219.00
Résulta Id ¢ 87373 35633	ats de la rech N° de facture‡ Facture 5678	Initiateur MATTHIEU DELAMARE Maxime MAGLIU	Statut courant Brouillon JLO Brouillon	Date création 03/02/2015 24/10/2014	Date modification 3/02/2015	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale)	 Ju 35 - Tribunal de Rennes 034 - Tribunal g Montpellier 	uridiction : grande instance de rande instance	I/3 ▶ ₩ EJ C	I 10 IIgnes par p RIB DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU	age (21 ligne Montant 219.00 122.40
Résulta Id 🗘 87373 35633 74326	ats de la rech № de facture≎ Facture 5678	Initiateur MATTHIEU DELAMARE Maxime MAGLIU MATTHIEU DELAMARE	Statut courant Brouillon JLO Brouillon Brouillon	Date ¢ création 03/02/2015 24/10/2014 23/01/2015	Date modification 03/02/2015 03/02/2015 23/01/2015	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale)	J 35 - Tribunal de Rennes 034 - Tribunal g Montpellier	undiction : grande instance de rande instance	I / 3 ▶ ₩ EJ C	N 10 IIIgnes par p RIB DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU	age (21 ligne Montant 219.00 122.40 180.00
Résulta Id ¢ 87373 35633 74326 64494	ats de la rech N* de facture≎ Facture 5678	Initiateur MATTHIEU DELAMARE Maxime MAGLIU MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE	Statut courant Brouillon JLO Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon	Date création 03/02/2015 24/10/2014 23/01/2015 15/01/2015	Date modification 03/02/2015 03/02/2015 23/01/2015 15/01/2015	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP	Control of the second s	undiction a grande instance de e grande instance de		4 10 VIIIgnes par p RIB DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU	age (21 ligne Montant 219.00 122.40 180.00 97.20
Résulta Id ¢ 87373 35633 74326 64494 64311	ats de la rech N° de facture≎ Facture 5678	Initiateur MATTHIEU DELAMARE Maxime MAGLIU MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE	Statut courant Brouillon JLO Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon	Date ¢ création 03/02/2015 24/10/2014 23/01/2015 15/01/2015 15/01/2015	Date modification 03/02/2015 03/02/2015 03/02/2015 23/01/2015 15/01/2015 15/01/2015	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP Article R 92 CPP	C Ju 35 - Tribunal de Rennes 034 - Tribunal g Montpellier 059 - Tribunal d Lille 059 - Tribunal d Lille	undiction : grande instance de e grande instance de e grande instance de e grande instance de	I / 3 ▶ ₩ EJ C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	4 10 Ignes par p RIB C DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU C.CL	age (21 ligna Montant 219.00 122.40 180.00 97.20 48.00
Résulta 87373 35633 74326 64494 64311 63983	N° de facture \$ Facture 5678	Initiateur MATTHIEU DELAMARE Maxime MAGLIU MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE	Statut courant Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon	Date création 03/02/2015 24/10/2014 23/01/2015 15/01/2015 15/01/2015	Date modification 03/02/2015 03/02/2015 23/01/2015 15/01/2015 15/01/2015	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP Article R 92 CPP Article R 92 CPP	 Ju 35 - Tribunal de Rennes 034 - Tribunal g Montpellier 059 - Tribunal d Lille 059 - Tribunal d Lille 059 - Tribunal d Doual 	uridiction : grande instance de e grande instance de e grande instance de e grande instance de			age (21 lign Montant 219.00 122.40 138.00 97.20 48.00 57.50
Résulta 87373 35633 74326 64494 64311 63983 60510	N° de facture \$ Facture 5678 fact 2015 01 d/3h54dh7d4h	Initiateur MATTHIEU DELAMARE Maxime MAGLIU MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE MATTHIEU DELAMARE	Statut courant courant Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon Brouillon	Date ¢ création 03/02/2015 24/10/2014 23/01/2015 15/01/2015 15/01/2015 12/01/2015	Date modification 03/02/2015 03/02/2015 23/01/2015 15/01/2015 15/01/2015 15/01/2015 12/01/2015	Texte de référence Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP (procédure pénale) Article R 92 CPP Article R 92 CPP Article R 92 CPP Article R 92 CPP	⇒ Ju 35 - Tribunal d Rennes 034 - Tribunal d Montpellier 059 - Tribunal d Lille 059 - Tribunal d Lille 059 - Tribunal d Lille 059 - Tribunal d Nancy	andiction 3 grande instance de 9 e grande instance de 9 e grande instance de 9 e grande instance de 9 e grande instance de 9	EJ EJ C C C C C C C C C C C C C		age (21 ligne Montant 219.00 122.40 180.00 97.20 48.00 57.50 57.50

- Renseignez un ou plusieurs critères du « moteur de recherche » pour restreindre la liste des mémoires qui s'affiche
- Consultez les mémoires recherchés dans « Résultats de recherche ». Cliquez sur les flèches pour afficher les mémoires suivants.
- Cliquez sur le stylo en bout de ligne pour consulter le mémoire.

Le résultat de la recherche est également exportable sous classeur (Microsoft Excel ou Open Office Calc) en cliquant sur le bouton « csv » en dessous de « résultats de la recherche ».

25. Gérer les mémoires créés

25.1. <u>Contacter le service centralisateur en accédant à la pièce justificative</u> principale (« PJP »)

Plusieurs raisons peuvent motiver le besoin de contacter le service en charge du contrôle de vos mémoires : informer d'une erreur commise sur un mémoire envoyé, demander une précision quant à un rejet...

Sélectionnez le mémoire envoyé à l'Administration à partir de l'écran d'accueil (voir chapitre « accéder à un mémoire ». Le mémoire s'affiche alors. Cliquez sur « PJP »

N	<i>l</i> émoire			Certificat de dépô
	En-tête			
	Catégorie de fournisseur*	Traducteurs et interprètes	Créancier	
	Juridiction* 👔	35 - Tribunal de grande instance de Rennes	MATTHIEU DELAMARE XX XXXXX PARIS	
	Texte de référence* 🚯	Article R 92 CPP (procédure pénale)	France	
	N° d'engagement juridique 🛛 👔		Sélection des coordonnées bancaires*	DELAMARE MATTHIEU

La PJP s'ouvre. La PJP est la matérialisation du mémoire avec les informations saisies par vous-même ainsi que les signatures/validations de l'administration (certification et/ou taxation). Elle est créée automatiquement lors de la transmission de votre mémoire

à l'Administration.

Vous y trouverez l'adresse électronique du service en charge de votre mémoire :

		Mémoire de	e justice d	<u>u:23/06/2014</u>			
Juridictio Tribunal 7 , rue P	on compétente : de grande instance de Rennes Vierre Abélard Rennes cedex	Prestataire : MATTHIEU DELAMARE					
FRANCE	Kennes Cedex	IREP : N° TVA intracommunautaire :	1234567890	DELAMAREMATTHIEU			
Adresse N° TVA intracom TGI : 7 , rue P	Be facturation : DSJDFGU035-Tribunal de grande instance de Rennes FR72175701119 Pierre Abélard CS 73127 Panes redex	RCS : xxx xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	non renseigr	é			
FRANCE	centes cedex	Courriel du contact :	matthieu.del	amare@sopraconsulting.con	n		
		Téléphone :	XXXXXXXXXXX				
Courriel Téléphor	du contact TGI : scfj.tgi-rennes@justice.fr ne TGI :	Fax :					
		Coordonne	ées bancaire	s du prestataire			
Type de	coordonnées bancaires : RIB	FR1234567891234512345678	91234509				
Texte de Identifia Nº Factu	e référence : Article R 92 CPP a nt mémoire : 000008775 a re : Facture 5678	N° d'engagement juridique :					
			Ligne de f	rais			
		Période de factur	ation de : 17/0	D6/2014 à 18/06/2014			_
N° Ligne	Prestation		Quantité	Tarif de la prestation HT (EUR)	Frais annexes HT (EUR)	Montant HT total (EUR)	Taux de TVA
1	Type de prestation : Interprétariat - pénal - pou Autorité requérante : Officier de Police Judiciare le d'affaire : Date de réquisition : 02014/04 Date de réquisition : 17/06/2014 Montant des débours : 0,00 Montant de remise : 0,00	rsuite-EP	1,00	102,00	Détail : 15,00 0,00 0,00	117,00	0,00

25.2. <u>Suivre la réception d'un mémoire</u>

Lorsque votre mémoire est bien reçu par l'Administration, vous êtes informé par :

- Une information dans le courriel hebdomadaire de suivi d'activité
- Une information dans « mon suivi »
- Une évolution dans « mon tableau de bord » (-1 mémoire envoyé, +1 mémoire reçu)

Le mémoire est reçu en général en une journée (traitement informatique réalisé la nuit).

25.3. <u>Suivre le paiement d'un mémoire</u>

Lorsque votre mémoire est mis en paiement par l'Administration, vous êtes informé par :

- Une information dans le courriel hebdomadaire de suivi d'activité
- Une information dans « mon suivi »
- Une évolution dans « mon tableau de bord » (-1 mémoire reçu, +1 mémoire mis en paiement)

25.3.1. Décalage entre « mise en paiement » et « paiement »

Il existe un décalage entre la date de « mise en paiement » par l'Administration et la date de réception de votre virement. Ce décalage est dû au traitement réalisé par la banque de France et par votre banque. Ce traitement peut prendre quelques jours.

25.3.2. Libellé du virement

Le Portail transmet à votre banque soit le numéro de facture (s'il a été saisi dans le mémoire) soit l'identifiant mémoire (si le numéro de facture n'a pas été saisi). Cette information est susceptible (selon les établissements) d'être mentionnée sur le libellé de

votre virement.

Traiter un mémoire rejeté par le service centralisateur

25.3.3. Etre informé du rejet d'un mémoire

Lorsque votre mémoire est bien reçu par l'Administration, vous êtes informé par :

- Une information dans le courriel hebdomadaire de suivi d'activité
- Une information dans « mon suivi »
- Une évolution dans « mon tableau de bord » (-1 mémoire reçu, +1 mémoire rejeté)

25.3.4. Traiter un mémoire rejeté

Sélectionnez le mémoire rejeté. Le mémoire s'affiche. Il n'est pas modifiable.

• Cliquez sur le bouton « Historique »

Mémoire				Certificat de dépôt PJP	listorique	0
- En-tête						1
Catégorie de fourni	seur* Tra	aducteurs et interprètes	Créancier			
Juridiction* 👔	35	- Tribunal de grande instance de Rennes	XX XX			
Texte de référence	() Art	ticle R 92 CPP (procédure pénale)	France			
N° d'engagement j	ridique 🚯		Sélection des coordonnées bancaires*	DELAMARE MATTHIEU		

• Consultez le motif de rejet puis cliquez sur « mémoire »

			Mémoire
Informations générales			
Identifiant du mémoire	8775	Statut courant	Refusé
Evènements			
Date	Auteur		Evènements
23/06/2014	MATTHIEU DELAMARE	Enregistrement	
23/06/2014	MATTHIEU DELAMARE	Envoi	
23/06/2014		Reception	
24/06/2014		Refus : Mémoire TEST en retour Le ser	vice centralisateur des frais de justice TGL de RENNES
	Informations générales Identifiant du mémoire Evènements Date 23/06/2014 23/06/2014 23/06/2014	Informations générales Identifiant du mémoire Evènements Date Auteur 23006/2014 MATTHIEU DELAMARE 23006/2014 24006/2014	Informations générales Identifiant du mémoire 8775 Statut courant Evènements Date Auteur 23006/2014 MATTHIEU DELAMARE Enregistrement 23006/2014 MATTHIEU DELAMARE Erwoi 23006/2014 Reception 24006/2014 Reception Extense

• Le mémoire s'affiche de nouveau. Cliquez sur « Dupliquer » en bas du mémoire



• Modifiez alors le mémoire en fonction du contenu du motif de rejet précisé par le service centralisateur

25.3.5. Absence de motif de rejet ou motif incomplet

Si le motif est absent ou bien incomplet, vérifiez d'abord dans votre messagerie si vous n'avez pas reçu un courriel complémentaire de la part du service centralisateur.

Si vous n'avez rien reçu, prenez contact avec le service centralisateur en charge du traitement du mémoire (voir chapitre « Contacter le service centralisateur »)

25.3.6. Motifs de rejet les plus fréquents :

- Incompétence territoriale : le choix de la juridiction dans le mémoire est à corriger pour l'envoyer au bon service
- Absence ou anomalie de pièces justificatives : il faut ajouter les pièces justificatives

manquantes ou les compléter (absence de tampon ou du nombre d'heure d'interprétariat par exemple)

- Erreur sur le montant des prestations ou sur les frais de déplacement : il faut vérifier le montant notamment par rapport au référentiel des tarifs (voir « Aide en ligne »)
- Domiciliation bancaire erronée : vous devez modifier vos coordonnées bancaires (voir chapitre « modifier coordonnées bancaires »)
- Mémoire relevant de l'aide juridictionnelle : ces mémoires ne sont pas inclus dans le périmètre de Chorus Portail Pro. Il faut les adresser sous format en papier

25.4. Modifier un mémoire enregistré en brouillon

Sélectionnez le mémoire envoyé à l'Administration à partir de l'écran d'accueil (voir chapitre « accéder à un mémoire »). Le mémoire s'affiche alors. Il est entièrement modifiable.

							[Historique
. En-tête								
atégorie de fournisseur*	Traducteurs et inter	prètes	-	Créancier				
uridiction 🔭 👔	57 - Tribunal de gran	de instance de Metz		MATTHIEU DELAN	IARE			
exte de référence* 🅤	Article R 92 CPP (pr Article R 93 CPP (civile	rocédure pénale) 🤇	∍)	xxxx PARIS France	rdonnéos bonsairos*	DELAMARE	MATTUICI	
° d'engagement juridique 👔				Selection des coo	ruonnees bancaires	DELAMAREI	MATTHIEU	•
° facture	azrazetrazr							
evise*	Euro euro Tau	(de T.V.A.*	0% 💌					
xonération*	Cart 261-4-1°(Act mér Cart 293B(Franchiset Art 294-1(Mayotte/Guy:	dical) ^C Art 261-7-1°(As EnBase) ^C ane)	sociation)					
N° Prestation A N° d'affaire A	Date de la réquisition 🗘	Autorité requéra	nto 🔺	Tuno de la prestation			0 Ingries par page	e (2 lignes
1 2014/11 2 2014/13	02/06/2014 03/06/2014	Juge de la liberté et de la Juge de la liberté et de la	a détention Tr	raduction - pénal - instructio raduction - pénal - instructio	Date de prestati 04/06/2014 03/06/2014	Ajouter u	122.00 Jontant I.I.C 122.00 Jong 10 102.00 Jong 10 ine prestation Supprime	2 🔯 🗌
1 2014/11 2 2014/13 2 2014/13 Montant total du mémoire ontant H.T.	02/06/2014 03/06/2014 224.00 Monta	Juge de la liberté et de la Juge de la liberté et de la suge de la liberté et de la suge de la liberté et de la suge de l	a détention Tr	aduction - pénal - instructio raduction - pénal - instructio raduction - pénal - instructio	Date de prestatir n 04/06/2014 03/06/2014	Aquees montants - n Ajouter u Montant T.T.C.	Iontant IIIC 122.00 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	2 1 1 2 1 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 1 1
1 2014/11 2 2014/13 2 2014/13 Montant total du mémoire ontant H.T. Pièces jointes sélectionner une P.J. du compte Ay	02/06/2014 03/06/2014 224.00 Monta	Juge de la liberté et de la Juge de la liberté et de la ant T.V.A.	a détention Tri	aduction - pénal - instructio raduction - pénal - instructio	 Date de Prestau n 04/06/2014 03/06/2014 	Autres montants to Ajouter L Montant T.T.C.	Intrart I. C.v 122.00 102.00 ine prestation Supprime	224.00
1 2014/11 2 2014/13 2 2014/13 Montant total du mémoire ontant H.T. Pièces jointes Sélectionner une P.J. du compte Ay No	02/06/2014 03/06/2014 224.00 Monta puter des P.J.	Juge de la liberté et de la Juge de la liberté et de la ant T.V.A.	a détention Tri a détention Tri	aduction - pénal - instruction raduction - pénal - instruction aduction - pénal - instruction 0.000 Remise globale	 Use de presenta n 0.4/06/2014 0.3/06/2014 	Addres montants - M Ajouter L Montant T.T.C.	0 v Ilgnes par page Date d'ajout	224.00
1 2014/11 2 2014/13 2 2014/13 2 2014/13 Montant total du mémoire ontant H.T. Pièces jointes électionner une P.J. du compte Ay No PJ_01_AUT_BE_recapitulaF.xis	02/06/2014 03/06/2014 224.00 Monta buter des P.J. m de la pièce jointe	Juge de la liberté et de la Juge de la liberté et de la ant T.V.A.	détention Tr a détention Tr	aduction - pénal - instruction raduction - pénal - instruction aduction - pénal - instruction 0.000 Remise globale	Type * Type * Autre Téléch	Adjutes montants in Ajouter L Montant T.T.C.	0 ▼ lignes par page Date d'ajout 05/06/2014	224.00
	02/06/2014 03/06/2014 224.00 Monta puter des PJ. m de la pièce jointe 786466.2/p	Juge de la liberté et de la Juge de la liberté et de la int T.V.A.	a détention Ti a détention Ti 1	aduction - pénal - instruction raduction - pénal - instruction aduction - pénal - instruction 0.000 Remise globale de la prestation \$	Type ¢ Autre Téléct Autre Téléct	Adjuer Montants T Ajouter u Montant T.T.C. Kit < 1/1 > >> 1 Origine	0 v IIgnes par pag Date of ajout 05/06/2014	224.00

Les données d'en-tête sont modifiables, à l'exception de la « catégorie fournisseur » et du « texte de référence » qui sont liés aux prestations déjà créées.

Les prestations sont récapitulées dans un tableau. Outre l'ajout d'une prestation, des boutons d'accès rapide sont présents pour modifier les prestations :

- Le stylo pour modifier les données saisies
- Le trombone pour ajouter une pièce jointe
- La case à cocher et le bouton « supprimer la sélection » pour supprimer une prestation

Les pièces justificatives ajoutées sont récapitulées dans un tableau. Cochez une case puis cliquez sur « supprimer la sélection » pour supprimer la pièce jointe.

Assistance aux utilisateurs

26. Consulter l'aide en ligne

L'aide en ligne est disponible en cliquant sur « Demander » en haut à droite de l'écran puis sur « FAQ » dans la fenêtre qui s'affiche.



Les principaux documents utiles de l'aide en ligne sont décrits ci-dessous :

26.1. <u>Rechercher le guide d'utilisation du Portail</u>

Cliquez sur « L'utilisation du portail » puis sur « Guide utilisateur ».

26.2. <u>Télécharger le référentiel des tarifs (prestations et déplacements)</u>

Cliquez sur « Textes de référence et modèles de documents » puis sur « Textes de référence » et enfin sur « Référentiel des tarifs ».

26.3. <u>Télécharger l'attestation de mission, le bordereau des frais de</u> <u>déplacement et d'affranchissement ou le bordereau récapitulatif des</u> <u>mémoires groupés</u>

Cliquez sur « Textes de référence et modèles de documents » puis sur « Modèles de documents » et enfin sur le document souhaité.

27. <u>Chercher une réponse parmi les questions les plus fréquemment posées par les prestataires (l'avatar)</u>

Cliquez sur « Demander » comme décrit plus haut. Posez votre question. L'avatar fait ensuite le lien entre votre question et la base des questions déjà posées pour lesquelles il a une réponse.



28. Poser une question ou signaler un problème au support

Après avoir consulté l'aide en ligne, si vous avez des questions ou bien si vous rencontrez un problème technique, vous avez la possibilité de solliciter le support.

Cliquez sur « Support » en bas de l'écran dans le bandeau bleu.

Plan du site | Mentions légales | CNIL | Accessibilité | Support Conditions générales d'utilisations

Renseignez les informations indiquées par un astérisque rouge.

Sélectionner une catégorie*	•	
Sélectionner une sous catégorie		
Adresse électronique*		
Entrer des informations supplémentaires*		
Ajouter une pièce jointe	(taille maximale par fichier : 4096 kilo-octets)	
	Fichier Parcourir	

Donnez le maximum de détails :

• S'il s'agit d'une question sur un mémoire, précisez le numéro de mémoire, votre catégorie de fournisseur...

Valider

• S'il s'agit d'un problème technique, décrivez les étapes qui vous ont conduit au problème, joignez une copie d'écran de l'erreur...

Si l'écran de saisie de la fiche est indisponible, contactez le support à l'adresse : <u>Chorus.FraisJustice@finances.gouv.fr</u>

ANNEXES

Annexes

29. Exemple de réquisition judiciaire



30. Exemple de convocation par un juge des libertés et de la détention



31. Exemple de convocation par un Officier de Police Judiciaire

Compagnie AGORNIEUR Linki Compagnie AGORNIE	Compagnie ACGENTEUR Unit ACGENTEUR ACGEN					•
PROCESSIVEREAL DE RÉQUISITION PROVINCE QUE PROVINCE DE LA RÉQUISITION : Province de la président de la préside	Data PROCES. VERBAL DE RÉQUISITION 10 de la Division PROCES. VERBAL DE RÉQUISITION 11 de vendere de la division de la division de la divisione de la divisione de la Divisione PROCES. VERBAL DE RÉQUISITION 11 de vendere de la divisione de la didise de la divisione de l	GENDARHERIE N/	ATIONALE	ENQUÉTE DE FLAGRANCE		
Data Products Pro	Market Products of an and	ARGENTEUIL	1	masta oraș u aratane		
More and Aver P Insula Termination Insula Insula Termination Insula Insula Insula Insula Insula Insula Insula Insula	Mark Nr Andel Neuron Acade Justice Market International State 15500 100 100 111 La vended0101 mark 2013 1 111 111 Mark Nr 2013 1 Mark Nr Automit State Mark Nr 101 2013 1 Mark Nr Mark Nr 2013 1 Mark Nr Automit State Mark Nr 2014 Contract Products Automit State Automit State Mark Nr 2014 Contract Products Automit State Automit State Mark Nr 2014 Contract State Automit State Automit State Mark Nr 111 Automit State Automit State Mark Nr 111 Contract State Automit State Automit State Mark Nr Mark Nr Mark Nr Automit	COB. VIARMES		PROCES-VERBAL DE REQUIS	RION	
12500 12013 10000	Table 1 (1993) Total 1 fouries (2013) Total 1 fouries (2013) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servelopé Auguant 2 (1993) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servelopé Auguant 2 (1993) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servelopé Auguant 2 (1993) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servelopé Auguant 2 (1993) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servelopé Auguant 2 (1993) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servelopé Auguant 2 (1993) Officer de Polos Audolaire en résidence à VIANGE BEZTO Nue servel de note unité à VIANGE BEZTO, rapportore les opératores suiventes : Vu l'enquête ouvert le polation : Article 68 du code de procédure péride Ben voulde asserve la préculient on langue failemend des acties de procédure impliquant X se disant MESSION : Type de la presistation Ben voulde asserve la préculient on langue failemend des acties de procédure impliquant X se disant Officer de Polos en garde à vue. Nesserve que	Code united New P.V. Annel	le Mor donainr Justice	In Underland	Novpillon	H* Incidet
		15509 201	I Sumeroid	e ranaire		1/1
Declaration concernant la régulations : () Accepte la mission et prété somment (ar.157 CPP) () Accepte la mission et prend cornaissance des sanctions encouraes à la justice en son honrour d'iconscience () Perfuse la mission et prend cornaissance des sanctions encouraes.(art.R642-1 duCP et Be-1, 60-2 du CPP) La personne regulse Date & Heure de stoeption: OA (03/25/3 Date de la réquisition des réception: OA (03/25/3 Date de la réquisition Action : IM35 - Illus cud: Four: Ibb& -ISla Tribunal de grande Instance de Portoise péixeat dous bs Tribunal de grande Instance de Portoise péixeat dous bs	Declaration de mission et no préto pas serment (art.157 CPP) () Accepte la mission et no préto pas serment d'apporter sen concours à la justice en son honrour d'iconscience () Petrase la mission et prend cornaissance des sanctions encourauss (art.P642-1 duch ei 00-2 ductoriers () Petrase la mission et prend cornaissance des sanctions encourauss (art.P642-1 duch ei 00-2 ductoriers Date & Heure de stoeption: OA (03/25) Date de la réquisition MOTA : Jennie de la déglable er entender to hat orgitation frais de Justice : Dentre de codi DESTRECEOS5 MICOL-PENAL-PEN ORIENT-COND-POL-PEN Treduction et interprétatien - ON (oscuel de Treduction et interprétatien - ON (oscuel de	Noue sourceigne Adjudanta Vu les articles 16 à 19 et 53 - Noue trouvent au bureau de l Vu l'enquéie or Article prévoya REQUÉRONS de la Divisional MISBIDN : Bion VOUIOIr ass - Le soure preference de l - Le soure preference de la - Le soure preference de la source de la - Le soure preference de la source de la - Le source preference de la source de la sour	A 67 du Code de Pro notro un té à VIARM uverte pour tentative at la réquisition : Art : M- Typ serer la traduction en mineur placé en gan en report de oppose, est independ de	Ser de Poise Judiciaire en résid cédure Pénale. Au EB 85270, rapportore les opérat s de voi avec effraction, ide 69 du code de procédure pé- metrice en la prestation langue italienne/des actes de p de 8 vue. notifiétée, pour retuer de réponse et pui de 8 vue. RÉQUISITION :	nose a VIARMES 862 porité requétante lorie suivantes : nale rocédure impliquent X denne résultation exercis résultation denne de 3765 euros. Les p de l'anguille judiciais, dontée	rant C7 avenu se disant seconts access fieldebn of
Date de la réquisition Construine de la fill la 3.5 Date de la réquisition Construine de la fill la 3.5 Date de la réquisition Construine de la destruit Arman PLISBON MOTA Jointe une reple de la deplated arman PLISBON MOTA Jointe La deplated arman PLISBON M	Date de la réquisition Date de la réquisition Date de la réquisition Date de la réquisition Date de la réquisition Coordenties de rorre andrée de la devide de	() Accepte is missi () Accepte is missi () Refuse is missio La	ion et ne prête pas ser ien et prête somment d' in et prend conneissair a personne requise	ment (art. 157 CPP) apportaneon concours à la justice e ce des sanctions encourues.(art.Rt	n son honrour fil conact 42-1 duct ei be-1, co. Mar de Police Judice	ance 2 dy CPF)
Constra de codi Restance de lastice : Juridiction de grande instance de Portoise présent dous les Type prestation Reiner - OPJ locauril de	Contro de coul DEJTECEOSS Tribunal de grande interprétanet - OPJ boourd de coul de la co	Light & Heure de 18	a 114	3.0	(mA)	
Centre de codi DSJTGCE035 Tribunal de grande Instance de Poniolse prisour dous by RR10PJ-PENAL-PEN- ORIENT-COND-POL-PEN Traduction et interprétadet - OPJ Cocourd do	Centre de coûf DSJTGCE095 Tribunal de grande Instance de Portoise présaur dous by RR10PJ-PENAL-PEN- Traduction et interprétariet - OPJ Cocurs do	_	E	Date de la réquisition		5
Type prestation ORIENT-COND-POL-PEN Traduction et interpretanet - OPJ	The prestation ORIENT-COND-POL-PEN Traduction et interpretanat - OPJ	Coordenation de POPU na NOTA - Jointe une regele reputation frais de Justice :	Wittendate: patrond : Aspectered Assessed PA do is released both as contended Juridi	Date de la réquisition	Justian 16	6) 30 - 1144 146-154
	and the second second	Contraction frails de Justice : Contraction frails de Justice : Contra de coûl DSJTGCE05 RE 10E JUST	Tanadata palawi : Aspatiwi Annay P to b Angelekter an odrawin Juridi 5 (AL .PEN- T	Date de la réquisition	Justian: 114 and France 114	6) 30 - 1144 166-154 dows bs
1 Manuel 1 SO		Contraction frails de Justice : Contra de codi Postestellon frails de Justice : Contra de codi Destra de codi RR10PJ-PEN ORIENT-CON	ndered : Adjusted Armony PA for is required an entropy for is required an entropy Juridi 5 (AL-PEN- ID-POL-PEN T	Date de la réquisition Ao résolution Ction Ouantité 1 Rounal de grande instance de Pr reduction et interprétentet - OPJ	Justiani 114 andition 114 male présent boanse de	6) 30 - 11 44 166-154 down by
2000	2 kg	Coordination de PORV es Coordination de PORV es NOTA Jeante une regio Contro de codi DSJTGCE055 RR10PJ-PEN ORIENT-CON	Patronolitic patronal: Adjusted Assessor PA to be relayabilities as references Juridi 5 1AL-PEN- 1D-POL-PEN T	Date de la réquisition	Jintion: 114 and France 14 smaller présent bocanne de Martine 14	20 - 1144 20 - 1144 20 - 1144 20 - 1144
03 80	e3 80	Convionnica de roir van Activitation frais de Justice : Centre de codi DSJTGCE035 RR10PJ-PEN ORIENT-CON	Patronolitic: patronol: Adjusted Assessed PA do to releaded to many PA do to releaded to many PA do to releaded to many PA Juridi 5 JUL-PEN- JD-POL-PEN T	Date de la réquisition Active testes internet retroin fibunal de grande instance de Pr reduction et interprétantet - OPJ	Justian 14 and Frank 14 branned Market and Market and M	20 - 1144 166-154 dows bs
		Coordension de roit / res Coordension de roit / res NOTA - Jantie une regio mputation frais de Justice : Centre de coû! DSJTGCE035 RR10PJ-PEN ORIENT-CON	Anternation particul : Adjusted Annual PA to be released in an ordered Juridi 5 T IAL-PEN- ID-POL-PEN T	Date de la réquisition Active text Internet de grande instance de Pr reduction et interprétantet - OPJ	Justiani Mi andriani Mi andriani Mi andriani Mi boanne d Million Million Million Million	20 - 1144 1650-1561 down bs

32. Exemple d'ordonnance par un juge d'enfants

	us. En la construction de la comparate de comparate de la comparate de la construction de construction de la construction de l
Figure 1	epplication des dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relatives à l'infance délinquante, serticles 151 à 155 du Code de Procédure Pérale. la procédure construant :
Vr. The doc ridiction Vo	la procédure construant :
ridiction V	and the second
ridiction	at le père, Maleura de la constance de la const
psy	l'ordonnance de con mission d'expert de Madame d'étérétérée . Juge des enfants au unai pour Enfants de TRUYES nous délégnant compétence pour désigner un expert chologue pour procéder à l'expertise psychologique de
22	MMETTINS
Ex	pert sugget sous faisons préter serment.
A1	Type de la prestation
l°) đại	Procéder : l'examen psychologique de la victime. Monsieur in the second de la victime.
2°- scr fro jro	a) Dire sile mineur présente des troubles ou déficiences psychiques susceptibles d'influencer comportement, et si les troubles ou déficiences constation combot nécessaire une meyere de rection, de sauvegarde ou de rééducation particulière; ous lisentrafinent des contre-indications fessionnelles ou autres,
du me nii	b) l'aire conneître les caractéristiques, les aspects particuliers et l'histoire de la personnalité mineur, les circonstances et les conditions qui ont influé sur la formation de celle-et, les piles intellectuels et les motivations affectives qui inspirent habituellement la conduite du jeur,
Spi 3 S	cialement : 1°) Dire, pour es qui coi des fais, dans quella mesure a situation dans laquelle est (couvé est en rappont avec les fuits, 2°) Expliquer, an besoin à titre d'hypothèse, de quelle manifire il a été conduit à concepter.
pos	3°) Faire savoir à quelles conditions et par quels moyent pédagogiques il serait sible de motire l'intéressé en situation de ne plus manifester dans l'avenir de compettemente sociaux.
Dis	ons que le rapport devrs être transmis au Juge des enfants de TROYES (11) (11) (11) (11) (11) (11) (11) (11
Fau	tè Paris le 20 Juillet 2012.
	i a Mine Président d'année des fourtiers de Juon des Parients